

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Pyridine  
FDS-nombre : 00000020213  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Nom Chimique : pyridine  
No.-Index : 613-002-00-7  
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119493105-40

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road 115 Tabor Road  
07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA USA  
Téléphone :  
Pour plus d'informations,  
veuillez prendre contact  
avec: : SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers


#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Irritation cutanée Catégorie 2  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
Irritation oculaire Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Liquides inflammables Catégorie 2  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Inhalation  
H332 Nocif par inhalation.  
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Dermale  
H312 Nocif par contact cutané.  
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Peut irriter les yeux et la peau. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
pyridine	110-86-1 613-002-00-7 01-2119493105-40 203-809-9	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Acute Tox. 4; H332; Inhalation Acute Tox. 4; H312; Dermale	100 %	

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

		Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319		
--	--	-------------------------------------------	--	--

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### *Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### *Inhalation:*

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

#### *Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

#### *Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

#### *Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et oxydes nitreux (NO<sub>x</sub>).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Éviter la formation d'aérosols. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Stocker à température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C)

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
pyridine	INRS (FR) VME	15 mg/m3 5 ppm		Valeur limité
pyridine	INRS (FR) VLE	30 mg/m3 10 ppm		Valeur limité
pyridine	EU ELV TWA	15 mg/m3 5 ppm		

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

##### Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
pyridine	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	Inhalation	
pyridine	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		7,5 mg/m3	Inhalation	
pyridine	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		0,14mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
pyridine	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		0,42mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
pyridine	Consommateur		0,6 mg/m3	Inhalation	

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

	rs / Long terme - effets systémiques				
pyridine	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,07mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
pyridine	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,07mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
pyridine	Eau douce: 0,3 mg/l	Assessment factor: 1000
pyridine	Eau de mer: 0,03 mg/l	Assessment factor: 10000
pyridine	Station de traitement des eaux usées: 2 mg/l	Assessment factor: 10
pyridine	Sédiment d'eau douce: 3,2 mg/kg dw	
pyridine	Sédiment marin: 0,32 mg/kg dw	
pyridine	Sol: 0,46 mg/kg dw	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Équipement de protection individuelle



## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Type protégeant des vapeurs organiques

### *Protection des mains:*

Matière des gants: caoutchouc butyle

délaï de rupture: > 240 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Couleur	:	incolore
Odeur	:	déplaisante
poids moléculaire	:	79,1 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	-42 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	115 °C à 1.013 hPa
Inflammabilité	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	12,4 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,8 % (v)
Point d'éclair	:	20 °C Méthode: coupelle fermée
Température d'auto- inflammation	:	482 °C
Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
pH	:	env. 8,8 à 20 °C
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	log Pow 0,65
Pression de vapeur	:	26 hPa à 25 °C
Pression de vapeur	:	95 hPa à 50 °C
Densité	:	0,98 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Produit hygroscopique.  
Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 0,88 mPa.s  
à 25 °C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.  
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts  
Acides forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et oxydes nitreux (NO<sub>x</sub>).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 1.000 - < 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

*Toxicité aiguë par inhalation:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

*Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Toxicité à dose répétée:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Cancérogénicité:*

Espèce: non spécifié

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### *Toxicité pour la reproduction:*

Espèce: non spécifié

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Danger par aspiration:*

donnée non disponible

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### *Autres informations:*

Non mutagène dans le test d'Ames.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### *Toxicité pour le poisson:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

#### *Toxicité des plantes aquatiques:*

donnée non disponible

#### *Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

donnée non disponible

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### *Biodégradabilité:*

Biodégradation: 97 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: Facilement biodégradable

Méthode: OCDE 301 B

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ( $\log Pow \leq 4$ ).

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Une bioaccumulation est peu probable.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*  
Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*  
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*  
Dispositions relatives aux déchets:  
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE  
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1282

IMDG:1282

IATA:1282

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:PYRIDINE

IMDG:PYRIDINE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Honeywell

Riedel-de Haën™

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

IATA:Pyridine

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3

IMDG: 3

IATA: 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	<b>Quantité:</b> 5.000.000 kg <b>Quantité:</b> 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1\%$ (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

### Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire



## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

pyridine : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Pyridine

33553-1L

Version 2.1

Date de révision  
17.12.2022

Remplace 1

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.